

Sujet : [INTERNET] Contribution de l' / S à l'enquête publique de la carrière de Saaint-Gingolph

De :

Date : 01/05/2024 à 16:16

Pour : ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr

Messieurs les commissaires enquêteurs

Veillez trouver en fichier joint la contribution de notre association à l'enquête publique concernant la réouverture de la carrière de Saint Gingolph.

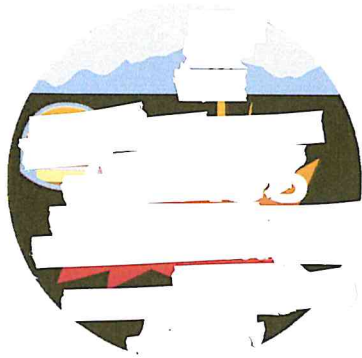
Veillez agréer Messieurs les commissaires enquêteurs l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le CA de l' /

— Pièces jointes : —

28 04 2024 Contribution ACASS carrière de Saint-Gingolph -.docx

128 Ko



25 allée des Cyclamens 74200 ALLINGES

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Au nom de l'ACASS (Action contre les atteintes au sous-sol) et de son Conseil d'administration, nous souhaitons déposer les remarques suivantes pour l'enquête publique concernant la carrière de Saint-Gingolph.

Nous vous demandons de donner un avis négatif pour les raisons suivantes :

- Un tel projet ne relève pas de la raison impérative d'intérêt public car il ne respecte pas les trois aspects de cette raison impérative. L'intérêt public n'est pas du tout démontré par les carriers. Une majeure partie des matériaux va venir et partir vers la Suisse. Il n'est pas démontré qu'il n'y a pas de solutions alternatives satisfaisantes notamment l'utilisation de carrières ailleurs dans le département. Enfin, les atteintes aux frayères de l'omble chevalier sont certaines. Les trois aspects sont tirés du site de l'OFB (office français de la biodiversité).
- La majorité des matériaux extraits et des matériaux enfouis vont venir de Suisse. Nous nous interrogeons sur les avantages pour la population locale. Elle perd des matériaux pouvant être un jour nécessaire à notre région et récolte des gravats inutiles. Il y a là une asymétrie regrettable et surtout préjudiciable. La Haute-Savoie ne peut servir de poubelle de nos voisins immédiats. Mais l'argent des gravats et des matériaux extraits ira dans la poche des actionnaires de cette carrière. Nuisances publiques et profits privés. De plus, on connaît les problèmes de suivi de ce genre de pratiques qui conduisent à recevoir des déchets de plus en plus éloignés du cahier des charges.
- Sur le site proprement dit, des pans entiers de la montagne vont être abattus, une route forestière va être tracée alors qu'il n'en existe pas contrairement à ce que dit le carrier.
- La carrière est proche d'une route très fréquentée, étroite et qui connaît de nombreux accidents. Les camions en grand nombre prévus par le projet vont à la fois alourdir le trafic déjà bien chargé et aussi créer une nouvelle difficulté lors de l'entrée et de la sortie des camions de cette carrière.
- Les hameaux traversés vont connaître un afflux de trafic. Les habitants situés le long de cette voie seront touchés par le bruit, la pollution, la poussière qui va encore plus détériorer leur cadre de vie. Les propriétaires de ces camions sont surtout préoccupés par leur trajet plus que par la sécurité des riverains. On le voit très bien à Allinges, commune traversée par les camions de la carrière du

Lyaud qui ne respectent pas les engagements pris. Un trafic supplémentaire de 124 camions par jour est envisagé par le pétitionnaire ce qui en fait un toutes 4-5 minutes durant les heures d'ouverture.

- Les ombles chevaliers sont présents devant le site retenu comme lieu de déchargement des matériaux apportés par barge depuis la Suisse, on peut donc s'interroger sur le devenir de ces frayères. Le dossier ne montre aucune étude à ce propos. Il s'agit donc d'une lacune éliminant ce problème et trompant le citoyen.
- Les pontons vont prendre de l'ampleur pour permettre aux barges d'accoster et des routes supportant le poids des camions (44T suivant ce qui est dit) seront créées dans le talus ce qui nécessitera de gros travaux de soutènement dans un endroit très instable, Tout ceci se fait bien entendu dans une zone littorale anthropisée comme le dit l'enquête mais qui est redevenue un peu sauvage suite à l'arrêt des exploitations. Nous voudrions rappeler qu'il ne subsiste pas beaucoup d'endroits autour du lac dans cette situation. La loi littorale n'est pas respectée.
- Deux lieux de loisirs sont contigus au ponton : le site de plongée très réputé et très intéressant pour ses utilisateurs sera condamné par le carrier comme il le reconnaît lui-même dans l'étude. Il en va de même pour la servitude de marchepied elle aussi condamnée par le propriétaire ce qui amènerait un détour de quelques dizaines de minutes comme le dit l'étude. Ce qui veut bien dire que le site sera fermé. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'écart entre la volonté des différentes collectivités de privilégier un tourisme doux et l'absence d'obligations pour le carrier de tenir compte de ces activités. Il n'est d'ailleurs pas mesuré quel impact d'emplois cela aura sur le tourisme alors que le pétitionnaire insiste sur les emplois générés par la carrière.
- Le CERN situé à Genève veut entreprendre la construction d'un nouveau collisionneur de 92 km de périmètre occasionnant une montagne de gravats à évacuer de près de 20 millions de tonnes. On peut penser sans se tromper que la carrière de Saint-Gingolph sera utilisée pour cela contribuant pendant des années à un trafic intense de camions.

- Dans un avis récent, l'Autorité environnementale s'est prononcée sur les enquêtes publiques et les études faites pour en montrer les aspects parcellaires. C'est là <https://lnkd.in/eXRzHCsr>. Ce projet rentre tout à fait dans ses préoccupations, pas de prospective sur le changement climatique et notamment les orages et pluies de plus en plus violentes qui vont lessiver le site et les zones de débarquement.

Nous voulons, enfin, revenir sur l'abandon de la première enquête. La commissaire enquêtrice a été remplacée par une personne qui avait déposé une contribution favorable à la réouverture et qui a donc donné un avis favorable. Nous pensons que l'avis que devait rendre la première commissaire n'allait pas être favorable et qu'elle avait trouvé suffisamment d'arguments allant dans ce sens dans le dossier. Nous en avons identifié certains et c'est pourquoi nous vous demandons de donner un avis défavorable à cette réouverture.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour l'ACASS (Action contre les atteintes au sous-sol), les membres du CA (président de l'association qui signe cette contribution au nom de tous)